1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

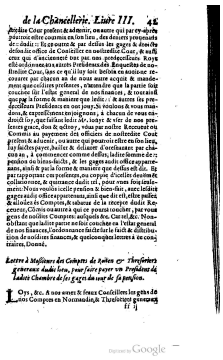

de la Chancellerie. Liure III. 45

Ordre Cour gardera & obtenir, en sorte qu'il ne se dispo-
périsse ostre coustume en son lieu, des deniers provenans
de ladite : Et pourtant & pour les gages & droicts
delaisse office de Contrôleur en ostiendra Cour, & aussi
ceux que d'ancienneté nos pas nos prédecesseurs Roys
ont ordonnez aux autres Présidens & Requestes de son
Hostel Cour, lors ce qu'il y sera besoin en assister re-
courant par chacun an de nous aux acquit & mande-
ments que seront prétenus, n'estant du que la partie soit
coucher sur l'ordre general de nos finances, & tousiours
que par le forme & maniere que ledit : & autres les pre-
decesseurs Prédiseurs en ont joui, Si voulons & vous man-
dons, & expressément enjoignons, à chacun de vous en
droict soy, que laisse ledit Ar, iouyr & user de nos pre-
lerogatives, dons & octroy, vous par ceslite Reconnoi ou
Comptes au payement des officiers de nostredite Cour
prétens & advenir, ou autre que pourroit estre en ses lieu,
luy faites payer, bailler & délivrer d'ordonnance par chac-
un an, à commencer comme dessus, ladite somme de 2
pendons du bieu-fiscle, & les gages audit office appartenans,
ainsi & par la forme & maniere que dessus est dit. Et
par rapportant ces présentes, ou copyes d'icelles deuement
collationnées, & quittance dudit Ar, pour vous fou intim-
mein: Nous voulons icelle prestion & bien-fait, avec lesdits
gages audit office appartenans, ainsi que dit est, estre passez
& alouez es Comptes, & sans de la troupe dudit Re-
cepteur, Commis ou autre à qui ce pourra toucher, par vous
gens de nostre Comptes auxquels nous, Car tel, &c. Nous
voulons que ladite partie ne soit couchée en l'ordre general
de nos finances, l'ordonnance faite de la faict & distribu-
tion de nostre finance, & quelconques lettres à ce con-
traires. Donné.

Lettre à Messieurs les Comptes de Rouen & Thresoriers generaux dudit lieu, pour faire payer vn Prothonotaire de ladite Chambre de ses gages deuant & sa pension.

LOYS, &c. A nos amez & feaux Conseillers les gens de nos Comptes en Normandie, & Thresoriers generaux

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00776.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.53 Mo
Dimensions : 1305 x 2064 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/73500